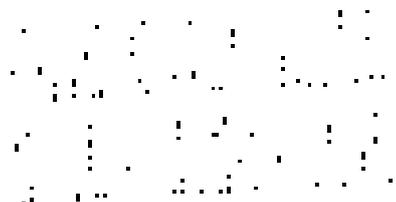


ACRIF
SUPÉRIEUR
D'ART ET
DE DESIGN
MARSEILLE
MÉDITERRANÉE

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'ART ET DE
DESIGN
MARSEILLE
MÉDITERRANÉE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 101, avenue de Lancy - CS 20542 - 13288 Marseille Cedex 9

Bilan Partenariat ESADMM/AP-IMM

Conseil d'Administration

Séance du 10 décembre 2018

Délibération n° DCLM_07_PAR_19_18 AP STEFANO

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame le Présidente en date du 23 novembre 2018;

CONSIDÉRANT

- l'avis du Comité technique du 2 novembre 2018 ;

La Présidente,

Exposé

Le 19 février 2015, le Comité Technique, puis le Conseil d'Administration, ont émis un avis favorable pour la création d'un atelier public au sein de l'Hôpital Sainte Marguerite. L'ESADMM propose d'offrir son expertise, ses compétences hospitalier de bénéficier d'ateliers publics au sein de l'Hôpital et d'autre part des ateliers spécifiques hebdomadaires à destination des patients.

Le partenariat entre l'Association Publique - Hôpitaux de Marseille et l'ESADMM est fondé sur les principes suivants :

- respect de la personne, notamment de ses options politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intégrité,
 - respect de la confidentialité des faits et informations de toute nature dont les membres de l'ESADMM peuvent avoir pris connaissance à l'occasion de leur activité au sein de l'Établissement,
- droit de désertion,
- non ingérence dans l'activité des services,
 - régularité de l'activité,
- absence de pratiques discriminatoires.

Une convention a été signée le 9 septembre 2014 entre l'ESADMM et l'AP-HM pour une durée de deux ans, fixant les principes de coopération. La convention a été prolongée ce partenariat jusqu'au 9 septembre 2019.

Une charte d'utilisation prédefinit les modalités d'organisation et d'intervention de ces ateliers publics a été rédigée :

1) Ateliers publics destinés au sein de l'Hôpital Sainte Marguerite (Marseille Métropole) :

Les ateliers publics de la journée ont été transférés à l'Hôpital Sainte Marguerite. Les ateliers hebdomadaires sont restés inchangés à l'exception de l'agenda (mardi et jeudi). Trois enseignants sont concernés : Gélia Teaghiou, Pierre Louis Albert et Maria Luella Pope.

2) Ateliers spécifiques pour malades :

Le cours a eu lieu d'octobre à juin. Le nombre d'heures prévu pour ces ateliers était de 7 heures / semaine. Un membre du personnel soignant est présent à chaque cours. Les patients relèvent des services néphrologie, pédopsychiatrie, hôpital de jour pour enfants.

Ces ateliers sont menés en collaboration avec les équipes de soins et les enseignants de l'école. Ce partenariat permet à l'hôpital une ouverture sur la vie culturelle de la cité, le but de ces ateliers n'étant pas de soigner les pathologies des patients mais d'amener à un « mieux-être » par la médiation de l'art.

Les élèves ont participé au Festival des Arts Ephémères et à une exposition artistique à la maison 2/10 Maisons Plaines.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les litiges au cas des adhérents procédés par les conseils de l'ESADMM, et le cadre de partenariat avec l'AF HN (plans joints n°1 et 2)

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

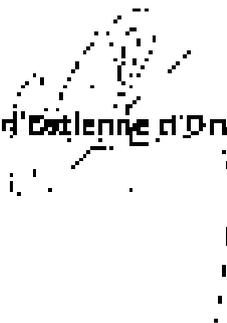
La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 10 décembre 2018.

La Présidente

Anna-Maria d'Estienne d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le 10/12/18

Merci de la Présence certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le :